



LE CASIER PILOTE SEINE BASSÉE

- Protéger contre les inondations
- Restaurer et préserver la biodiversité



**SEINE
GRANDS
LACS**

**« Le plus important ouvrage hydraulique construit depuis 35 ans
pour mieux protéger les riverains de la Seine en Île-de-France
contre les inondations »**

Patrick OLLIER , ancien ministre, Président de Seine Grands Lacs,
Président de la Métropole du Grand Paris

LE CASIER PILOTE SEINE BASSÉE EN BREF

Situé en Seine-et-Marne (77), en amont de la confluence de la Seine et de l'Yonne sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy et Gravon, le casier pilote Seine Bassée est un espace endigué de 360 ha destiné à protéger des crues majeures de la Seine.

Géré par Seine Grands Lacs, établissement public territorial de bassin, il dispose d'une capacité de stockage d'environ 10 millions de m³ et peut réduire jusqu'à 15 cm le niveau de la Seine grâce à un système de pompage. Son action est efficace dès l'aval de l'ouvrage à Marolles-sur-Seine et complète l'action des quatre grands lacs-réservoirs de Champagne et du Morvan en amont, gérés par Seine Grands Lacs. Il est mis en service en 2025.

360 hectares

10 millions de m³
Capacité de stockage

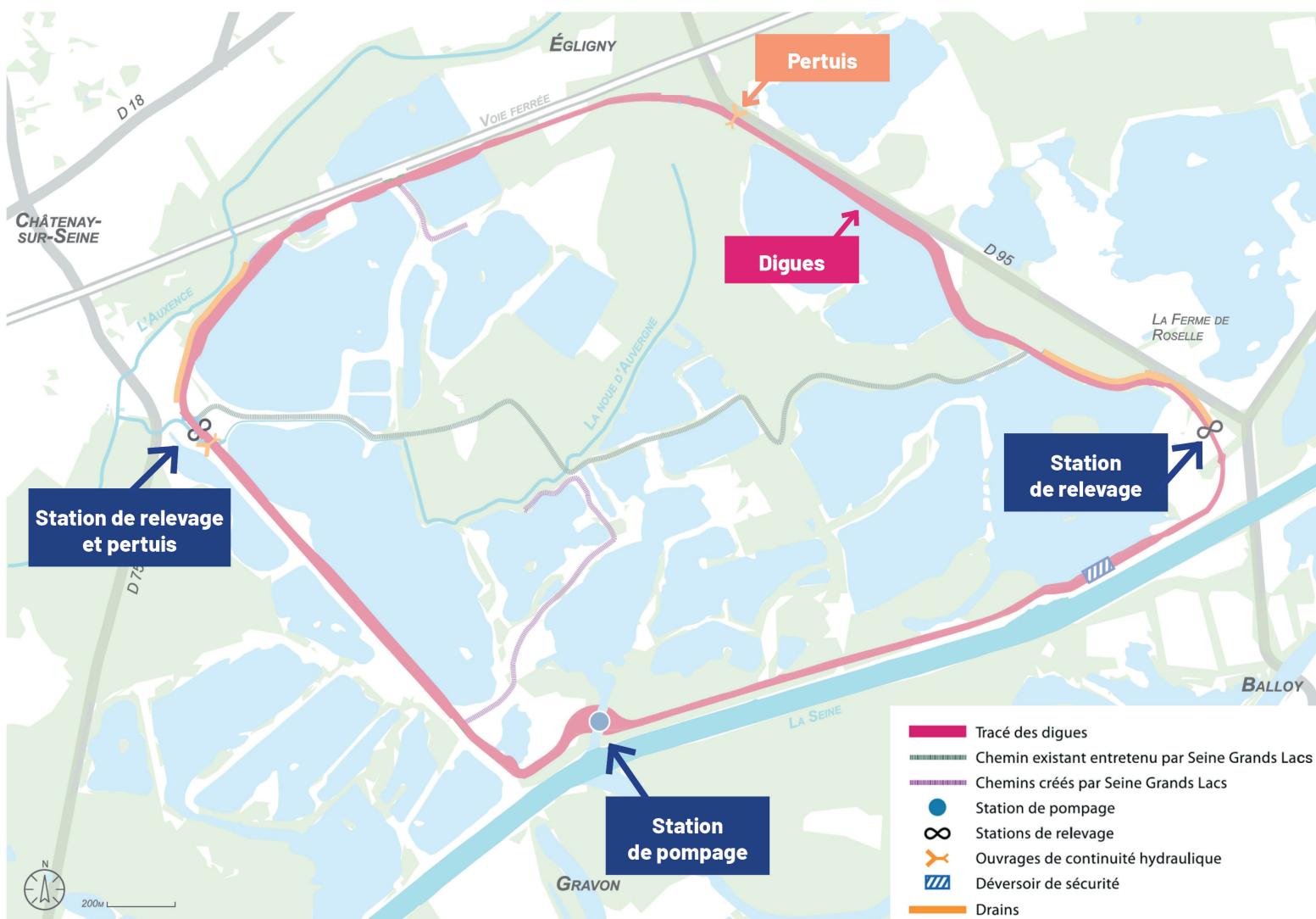
7,6 km de digues

42 m³/s

Capacité de pompage de la station principale

**Jusqu'à - 15 cm du
niveau de la Seine**

La station de pompage principale est située dans un chenal rejoignant la Seine. C'est grâce à ses 8 pompes qu'elle parvient à remplir l'espace avec une capacité de 42 m³/s. Véritable signature architecturale du projet, sa forme circulaire s'intègre dans le paysage et s'inscrit dans le prolongement des chemins au-dessus des digues.



UNE MISSION : ÉCRETER LES CRUES DE LA SEINE

En cas de prévision de crue et d'une potentielle activation de l'ouvrage, les propriétaires, occupants et riverains sont informés 48 heures avant. Si la crue est confirmée, une alerte d'évacuation du site est émise 24 heures avant le remplissage. L'évacuation se fait par plusieurs accès franchissant les digues.

L'eau de la Seine est ensuite pompée sur une durée fixe de 66 heures pour remplir progressivement l'espace endigué. Les chemins en crête de digues sont fermés au public pour des raisons de sécurité et afin de faciliter la fuite des animaux.

Ensuite, l'eau de la Seine est stockée temporairement pour laisser passer le pic de crue (une dizaine de jours selon les caractéristiques de la crue). Les activités à l'intérieur du site sont temporairement suspendues.

Une fois la crue passée, le site est progressivement vidé. La vidange dure entre 4 à 5 jours, en fonction du niveau de la Seine. Elle se fait de manière gravitaire et à débit contrôlé (21 m³/s au maximum), afin d'éviter tout risque de débordement en aval. L'opération est engagée lorsque le niveau de l'eau est suffisamment redescendu à Montereau-Fault-Yonne et en amont du barrage de Marolles-sur-Seine.

Le site est ensuite remis en état par [Seine Grands Lacs](#) qui indemnise également les propriétaires pour l'indisponibilité de leur(s) terrain(s) et si des dommages sont constatés.



➤ Vue de la station de pompage principale

UNE GESTION DYNAMIQUE DES CRUES

Le casier pilote Seine Bassée est seulement activé en cas de crue de la Seine, de l'Yonne ou du Loing.

Statistiquement, l'ouvrage a une chance sur six de fonctionner chaque année. Ce chiffre est issu de l'analyse de l'historique de 23 crues majeures de la Seine, entre 1910 et 2018. Il aurait ainsi fonctionné lors de la crue centennale de 1910 mais aussi lors des dernières crues importantes de juin 2016 et de janvier 2018. La gestion de l'ouvrage consiste à prélever par pompage 10 millions de m³ d'eau de la Seine (en amont de sa confluence avec l'Yonne) au moment optimal, correspondant au passage de la pointe de crue de l'Yonne. L'objectif est de diminuer la somme des débits de l'Yonne et de la Seine qui se rejoignent à la confluence à Montereau-Fault-Yonne. En réduisant ainsi la pointe de crue, il permet de diminuer de façon significative le risque inondation pour la région Île-de-France.



➤ Vue d'une station de relevage intermédiaire et début de la noue d'Auvergne restaurée

La digue mesure 7,6 km de long et sert à délimiter l'espace qui assure le stockage temporaire des eaux des crues de la Seine. Outre sa solidité qui garantit la sécurité du site, elle est compatible avec le développement écologique :

- D'une hauteur moyenne de 2,5 m, elle peut être franchie par les espèces animales locales, notamment lors des mises en eau ;
- Elle est naturellement intégrée au paysage grâce à ses pentes douces végétalisées ;
- Sa pente douce permet aussi le refuge de certaines espèces lors de la mise en eau ;
- Les tronçons de la digue assis dans les plans d'eau sont favorables au développement d'une végétation aquatique riche.

La crête de la digue est une liaison douce accessible aux piétons et cyclistes en-dehors des périodes de fonctionnement.

UN CONTRÔLE PERMANENT

Seine Bassée est le cinquième ouvrage géré par l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs. Comme pour les quatre grands lacs-réservoirs qu'il gère déjà, l'établissement assure sur le long terme l'exploitation, l'entretien et la maintenance des ouvrages du site : la digue de 7,6 km, les stations de pompage, les ouvrages hydrauliques mais également les sites écologiques restaurés.

L'exploitation du site sous l'aspect « hydraulique » est similaire à celle des autres ouvrages, à savoir qu'elle est essentiellement guidée par un règlement d'eau et des consignes d'exploitation. Une équipe d'exploitation restreinte de deux personnes, dans un premier temps, est à demeure. Des agents d'exploitation et d'entretien des lacs d'Orient et d'Amance-Temple, situés dans l'Aube, viennent également en renfort pour les opérations d'exploitation et de maintenance plus lourdes, ainsi que pour les mises en eau en période de crues. Par ailleurs, la gestion des espaces naturels restaurés est assurée par des équipes spécialisées.

Seine Grands Lacs contrôle la sécurité des ouvrages hydrauliques de ses lacs par le biais de mesures strictes, en conformité avec les règlements en vigueur. Sur Seine Bassée, des dispositifs de contrôle des ouvrages (piézomètres, pointes topographiques, fibre optique de détection des écoulements...) font l'objet d'un suivi continu. Par ailleurs, les vannages et les pompes subissent des tests réguliers pour vérifier leur bon fonctionnement.

Les propriétaires et occupants des terrains dans l'espace endigué conservent leur droit de propriété et d'usage des parcelles. Hors période de fonctionnement, toutes les activités de loisirs et commerciales qui existaient avant les travaux sur le site, pêche, chasse et promenade (piétons et vélos), sont également maintenues et peuvent se poursuivre à l'identique.

UN PARADIS RETROUVÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

Plus de 120 hectares de mesures de restauration écologique pour renforcer la biodiversité des milieux naturels locaux ont été réalisés. Une mosaïque d'habitats typiques de la Bassée a ainsi été reconstituée.

Plus précisément, les opérations écologiques ont consisté en :

- La restauration de la noue d'Auvergne qui traverse le casier pilote d'est en ouest et se jette dans l'Auxence, et de zones humides marécageuses ;
- La création d'îlots de boisements en bordure de cours d'eau ;
- La restauration de prairies et friches humides constituées de plantes typiques et diversifiées qui favorisent le développement de nombreuses espèces ;
- L'aménagement de berges, de barrières naturelles de protection de plans d'eau, de frayères ;
- La création de milieux herbacés secs favorables aux reptiles, papillons, criquets et sauterelles ;
- La plantation d'arbustes et d'arbres pour les oiseaux et le muscardin (petit rongeur) ;
- La création de radeaux à sternes, espèce menacée typique de la Bassée.

Seine Grands Lacs a en charge l'entretien de ces espaces écologiques restaurés pendant 30 ans, selon des plans de gestion spécifiques à chaque milieu. Des inventaires scientifiques sur la faune et la flore seront également suivis.

SEINE GRANDS LACS

agit au quotidien pour :



Protéger et prévenir contre le risque inondation



Maintenir le débit de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches



Préserver les zones humides et la biodiversité

19 départements et 4 régions

Plus de 12 millions d'habitants

4 lacs-réservoirs, plus de 800 millions de m³ de capacité de stockage

1 espace endigué de 10 millions de m³

6 programmes d'actions de prévention des inondations

Plus de 210 zones d'expansion des crues (ZEC)

1 976 espèces animales et végétales vivant dans et autour des lacs

